



Kiwi

N°10
18/04/2024



Animateur filière
Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication
Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°X du
JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **[événements agro-écologiques](#)** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

(Cliquez sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la période de migration des jeunes larves est en cours.

• Données météorologiques

Depuis le dernier bulletin, les températures moyennes ont été supérieures aux valeurs de saison du 11 au 15 avril. Des températures élevées, comprises entre 28 et 31°C selon les secteurs, ont été enregistrées les 13 et 14 avril. Les températures moyennes sont repassées en dessous des normales depuis le 16 avril.

De faibles précipitations ont été enregistrées entre le 15 et le 17 avril (1 à 7.8 mm selon les secteurs).

Pour les prochains jours, des températures en dessous des normales de saison sont annoncées avec des températures minimales basses (proches de 0°C sur certains secteurs vendredi matin). Un temps plutôt sec est prévu (risque de faibles pluies pour la semaine prochaine).

Prévisions du 19 au 25 avril (source : MétéoFrance)

	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21	LUNDI 22	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25
Ste Livrade sur Lot (47)	1° / 19° ↙ 10 km/h	5° / 18° ↗ 20 km/h	4° / 17° ↘ 20 km/h 40 km/h	3° / 15° ↘ 20 km/h 45 km/h	4° / 14° ↘ 15 km/h 40 km/h	4° / 16° ↙ 20 km/h	5° / 17° ↙ 15 km/h
Pompignac (33)	1° / 19° ↙ 10 km/h	5° / 18° ↗ 20 km/h	4° / 17° ↘ 20 km/h 40 km/h	3° / 15° ↘ 20 km/h 45 km/h	4° / 14° ↘ 15 km/h 40 km/h	4° / 16° ↙ 20 km/h	5° / 17° ↙ 15 km/h
Bergerac (24)	1° / 18° ↙ 10 km/h	6° / 17° ↗ 20 km/h	4° / 16° ↘ 20 km/h 45 km/h	2° / 15° ↘ 15 km/h 45 km/h	2° / 15° ↘ 20 km/h 45 km/h	4° / 17° ↙ 15 km/h	5° / 18° ↙ 15 km/h
Jonzac (17)	4° / 18° ↙ 15 km/h	7° / 15° ↗ 25 km/h 40 km/h	5° / 15° ↗ 25 km/h 50 km/h	3° / 14° ↗ 25 km/h 50 km/h	3° / 14° ↗ 25 km/h 45 km/h	3° / 16° ↘ 20 km/h	5° / 17° ↗ 15 km/h
Orthez (64)	1° / 21° ↗ 15 km/h	4° / 20° ↗ 15 km/h	5° / 19° ↙ 15 km/h	3° / 16° ↗ 15 km/h	3° / 14° ↙ 15 km/h	4° / 18° ↙ 15 km/h	5° / 19° ↙ 15 km/h

• Stades phénologiques

Hayward : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 53). Sur pieds mâles observation de quelques boutons au stade « début de séparation des sépales » (BBCH 55).

Variété à chair jaune : stade « début éclatement de la fleur » (BBCH 59).

• PSA (*Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae*)

Des symptômes sur bois (exsudat rougeâtre) sont présents sur certaines parcelles mais il n'est pas noté de progression. Des taches sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes, des nécroses de boutons et des dessèchements sont observés sur certaines parcelles.



« Boutons floraux dégagés »
(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Nécroses foliaires

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Nécroses de boutons

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Evaluation du risque

Les conditions sèches sont moins favorables à la bactérie.

La surveillance des parcelles doit cependant être maintenue.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter les risques de contaminations, les opérations de taille et d'éclaircissage (qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie) sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

 **Consultez la fiche « [Bactérie responsable du chancre bactérien du kiwi \(PSA\)](#) » du Guide de l'Observateur**

• Maladies du bois

La maladie du bois (Esca) se caractérise par une perte de vigueur, un flétrissement du feuillage et des fruits de petits calibres. Elle peut toucher l'arbre entier ou seulement une partie. Le tronc ou une partie de ce dernier présente un renflement anormal souvent appelé « ampoule ». Lors de la coupe du tronc des nécroses sont présentes au niveau de la zone atteinte.

Des symptômes de maladie du bois sont observés sur certaines parcelles.

Mesures prophylactiques :

Pour renouveler les parties touchées, il convient de couper le plus bas possible dans une partie saine et veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

 **Consultez la fiche « [Maladies du bois](#) » du Guide de l'Observateur**

• Cochenille blanche du mûrier (*Pseudaulacaspis pentagona*)

La période de migration des jeunes larves est en cours.

La gestion des parcelles, à cette période de l'année, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

Evaluation du risque

La période à risque est en cours avec la migration des jeunes larves.

Mesures prophylactiques :

L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance (eau sous pression) et/ou par brossage des charpentières et des troncs atteints permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

 **Consultez la fiche « [Cochenilles](#) » du Guide de l'Observateur**

• Punaises phytophages

En parcelle de référence, la présence de la punaise *Nezara viridula* a été observée. La reprise d'activité des punaises est en cours.

 **Consultez la fiche « [Punaises phytophages](#) » du Guide de l'Observateur**

• Escargots

La présence d'escargots et de limaces est toujours notée sur certaines parcelles.

• Auxiliaires

Dans nos parcelles de référence, des araignées, des coccinelles, des chrysopes et des cantharides ont été observés cette semaine.








Coccinelles *Stethorus* sp

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

- **Seuils de sensibilité au gel**

Sensibilité au gel : stades phénologiques et seuils critiques

					
	Stade B Bourre visible	Stade C Nervures visibles	Stade D Feuilles étalées	Stade E Boutons floraux visibles	Stade F Début floraison
Kiwi	- 2°C	- 1°C	- 0.5°C	- 0.5°C	0°C

Source seuils critiques INRA - CTIFL

Remarque : les seuils retenus ont été déterminés à partir d'anciennes variétés, compte tenu de l'arrivée de nombreuses nouvelles variétés, ces seuils ne sont qu'indicatifs.

- **Note d'information sur l'arrêté « pollinisateurs »**

L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Une note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 est disponible sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles](#)

Fiche pratique « Vergers » pour comprendre la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" : [Fiche vergers](#)

- **Notes nationales biodiversité**

Les notes sont accessibles en cliquant sur les images ci-dessous.



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FREDON 47, FREDON 64, Garlanpy, Vergers Cancel, Les 3 domaines, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".